

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILANNGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XI. Montreal, Mardi, 7 Decembre 1847. No. 25.

MISSION DU LAC ABBITIBBI.

LETTRE DU R. P. LAVERLOCHERE, O. M. I.

AU R. P. LÉONARD DE LA MÊME SOCIÉTÉ.

(suite et fin.)

Je n'essaierai point, mon cher Père, de vous retracer ici cette scène qui s'offrait à nos regards, ni les divers sentiments qui agitaient mon âme à pareil moment. Figurez-vous un prêtre offrant l'adorable victime dans le temps de la nature et sous la voûte des cieux, à trois mille lieues de sa patrie et à trois cent de tout pays civilisé au milieu d'un vaste lac et dans le silence de la nuit entouré de ces forêts aussi anciennes que le monde, environné de quelques Indiens naguère superstitieux et féroces, maintenant dociles et pieux. Vous n'aurez encore qu'une faible idée des sentiments qui se passaient dans mon cœur. J'immolai l'adorable victime à quelques milles du lieu où une malheureuse, peu d'années auparavant, après avoir été égaré et fait rotir son propre père allait commencer un horrible festin lorsque d'autres Sauvages presque aussi féroces qu'elle mirent fin à sa coupable existence. Et ce fait je l'ai recueilli de la bouche même du frère de cette infortunée, jeune homme très-pieux que j'ai baptisé au mois de...

Au lever du soleil nous nous mîmes en marche et à midi nous atteignîmes l'extrémité du lac Abbitibi. Ce lac qui peut avoir vingt-cinq lieues de diamètre et plus de cent quarante-cinq de circonférence serait très-dangereux pour la navigation parce qu'il est peu profond, s'il n'était parsemé d'un grand nombre d'îles. Son eau vaseuse est mauvaise au goût et donne le ver solitaire à tous ceux qui en boivent. Il n'est pas un Sauvage de tous ceux qui habitent ses bords, qui ne soit atteint de cet hôte incommode; mais en revanche elle abonde en poissons blancs de la meilleure qualité; ce qui fait que les Sauvages d'Abbitibi souffrent moins la faim quoiqu'ils surpassent en voracité tous ceux des autres postes. C'est la décharge de ce lac qui forme la rivière si longue et si dangereuse que nous devons suivre jusqu'à la baie James. Elle n'auroit guère que cent lieues de loin en ligne droite, mais ses nombreuses sinuosités lui en donnent plus de cent cinquante, ses vingt-huit portages, par des chemins sinueux, dont quelques-uns ont jusqu'à une lieue de longueur, rendent ce trajet extrêmement pénible. Son eau trouble qui ne permet pas d'apercevoir les rochers à deux pouces de profondeur, tient le navigateur dans de continuelles alarmes sur son frêle esquif d'écorce, et avec cela un courant si rapide que l'on met ordinairement six journées pour remonter l'espace que l'on descend en une. Malheur au Missionnaire qui ne se serait pas procuré un bon guide, vingt fois par jour sa barque serait brisée.

Vous ne pouvez vous faire une idée, mon Révérend Père, de l'intempérie de l'air dans ces régions Sauvages et de la transition subite d'une chaleur étouffante à un froid glacial. Il y avait une journée que nous voguions sur la rivière lorsque nous atteignîmes la chute aux Iroquois, le vent du midi nous avait donné une chaleur excessive, les maringouins et les moustiques nous avaient meurtri la figure, tout-à-coup le vent changea et pendant toute la nuit la neige tomba à gros flocons et en couvrit la terre. C'était le 14 juin. Pendant deux jours entiers le froid fut si vif que nos neiges étaient obligés de se servir de manteaux pour tenir leurs avirons. De temps en temps nous étions forcés de mettre pied à terre pour nous réchauffer à l'entour d'un feu que nous allumions à la hâte. Notre petite maison de toile était tellement gelée à notre lever que pour la plier nous étions obligés d'allumer du feu dans l'intérieur. Vous pouvez juger par là de l'intensité du froid durant les neuf mois d'hiver dans ces contrées.

A mesure que nous avançons vers la baie nous découvri-mes d'énormes bancs de glace sur le rivage et la végétation commençait à peine à renaître. Le 18 à la faveur d'un courant rapide et d'un vent très-froid nous pûmes parcourir quatre-vingt milles anglais et nous vîmes camper à trente milles du fort de Moose, un affluent de la rivière du même nom, qui prend sa source près du lac Supérieur.

La limpidité de ses eaux contraste singulièrement avec celles de la rivière Abbitibi et en rend la navigation moins dangereuse. Enfin le 19 vers les neuf heures du matin nous aperçûmes le fort de Moose, objet de nos vœux. La maison du bourgeois élégamment bâtie, ses nombreux hangars, ses magasins et ses boutiques d'artisans en tout genre, employés au service de la compagnie; le fort lui-même bâti comme une citadelle, dont le toit recouvert en plomb présente une charmante et vaste plate-forme: tout en un mot contribue à lui donner l'aspect d'un village imposant et sur lequel le voyageur repose agréablement sa vue surtout après avoir traversé un immense désert. Ce fort est bâti dans une île charmante à l'entrée sud-ouest de la baie, son terrain serait très-fertile si la pureté du climat permettait de le cultiver, il est le plus important et le plus central de tous les postes de la compagnie après celui de York. C'est à trois lieues de ce fort que s'arrêtent les navires qui chaque année vers la fin de juillet arrivent d'Angleterre chargés de provisions et de marchandises de toute espèce, et une goëlette, profitant de la marée haute, mène à son bord les pelletières de tous les postes qui dépendent cet immense district, c'est-à-dire depuis les bords des lacs Huron et Nipissingue jusqu'à ceux qui sont situés vers le cinquante-cinquième degré de latitude à l'est et à l'ouest de la baie.

Je ne vous dirai pas, mon R. Père, les diverses pensées qui venaient tour à tour me préoccuper en saluant pour la première fois cette terre désolée après laquelle je soupirais depuis longtemps et où jamais prêtre catholique avait encore pénétré. Si ce n'est le Père Albanel, jésuite, qui en 1671 parlant du lac St. Jean, source du Saguenay, parvint jusqu'à la rivière Rupert à cent milles est de Moose; mais les guerres incessantes entre les Anglais et les Français, les Iroquois et les Mistassins, ne lui permirent pas d'y planter la foi. Le premier objet qui frappa mes regards en approchant du fort fut une élégante chapelle bâtie depuis cinq années avec une jolie maison qui habite un ministre méthodiste. Bien que nous fussions pleins de confiance en celui qui nous a dit: «allez, instruisez toutes les nations etc.», nous n'étions pas sans quelque appréhension sur la manière dont nous serions accueillis par les agents de l'honorable compagnie, car non seulement nous n'avions aucune

recommandation, mais tous ceux à qui nous ayons communiqué notre dessein, nous en avaient détournés. Nous fûmes bientôt rassurés. A peine le respectable M. Miles, agent en chef de ce poste, eut reconnu des prêtres catholiques dans l'un des sept canots qui arrivaient au fort, qu'il vint, lui et toute sa maison, nous recevoir au débarcadère avec une cordialité vraiment touchante. Les quinze jours que nous avons passé chez lui n'ont cessé de nous prodiguer les soins les plus tendres et cela avec cette délicatesse exquise qui distingue partout le gentilhomme anglais. Non seulement il voulut nous admettre à sa table avec distinction nous la faisant bénir, bien que ni lui ni les autres convives fussent catholiques; mais encore il s'informait souvent si nous ne manquions de rien, nous invitait gracieusement de nous regarder comme si nous étions chez nous. Et de fait je dois à la vérité et à la reconnaissance d'avouer que dans tous les postes que nous avons visités jusqu'ici, les agents de l'honorable compagnie et celui-ci en particulier, nous ont plus d'une fois fait croire que nous étions au sein même de notre propre famille par les égards qu'ils avaient pour nous. Que le ciel répande ses plus amples bénédictions sur ces hommes respectables pour leur procédé généreux envers de pauvres missionnaires catholiques. Ce sont nos vœux de chaque jour. Comme si tout avait été prévu d'avance, il y avait à peine une heure que nous étions débarqués que déjà nous étions installés dans un des meilleurs, et des plus vastes appartements du fort. C'était une ancienne salle de conseil, pouvant contenir plus de quinze personnes; ce fut là que nous fîmes tous les exercices de mission. Trois fois par jour nous y réunissions nos Sauvages pour le catéchisme, le chant des cantiques, la sainte messe que nous eûmes le bonheur de célébrer chaque jour et à laquelle l'honorable bourgeois assistait lui-même toutes les fois que ses nombreuses occupations le lui permettaient et cela avec un recueillement qui eût fait rougir plus d'un catholique. Je crois pouvoir assurer que cet excellent gentilhomme est de la meilleure foi du monde pur rapport à la religion; mais ce dont je suis certain, c'est qu'il ne craint pas de professer un grand respect pour la religion et les prêtres catholiques.

Durant notre séjour à la baie nous avons baptisé onze personnes, deux enfants et neuf adultes. Les premiers appartenaient à un Canadien catholique le seul qui soit au fort de Moose. Il y habite depuis quinze ans. Il faudrait ne pas connaître le Canadien pour ignorer le bonheur qu'il éprouve toujours à la vue d'un prêtre; quand bien même il ait quelquefois oublié les devoirs que lui impose sa religion. Celui-ci s'empressa de les accomplir, s'agréa à la société de tempérance et nous pria de baptiser ses enfants, nous avançant ingénument que n'ayant pas d'espoir de voir jamais de prêtre catholique dans ces contrées, il les avait fait baptiser par le ministre; se proposant bien toutes fois de profiter de la première apparition d'un prêtre pour les rendre catholiques. Nous baptisâmes sous condition les deux plus jeunes âgés de moins de sept ans. J'espère qu'à notre prochain voyage l'aîné ainsi que sa mère recevront cette faveur. Parmi les adultes il en est un dont je ne puis me dispenser de vous dire quelques mots: C'est un Sauvage de Movagaming, poste assez nombreux situé entre Abbitibi et le lac Supérieur. Il y avait deux jours qu'il était à Moose, où il avait amené son bourgeois lors de notre arrivée. Il profita de cette heureuse coïncidence pour recevoir avec avidité la parole du salut. Bien que depuis trois jours il assistât aux instructions, je n'avais pas spécialement pris garde à lui, lorsque un jour il vint me trouver: «Mon Père, me dit-il avec un accent vivement ému, que je suis content de te voir! Il y a si longtemps que nous entendons parler des Robes noires! Il y a si longtemps que nous espérons vainement d'en voir arriver dans nos terres!... Si tu savais combien nous sommes malheureux! Nous ne faisons que le mal, le bien nous est inconnu. J'ai vu tes priants de Témiskaming, ils sont contents, ils sont heureux, et je sais bien qu'avant leur baptême, comme nous ils s'étourdisaient la tête par la liqueur de feu. De grâce, mon Père, baptise moi aussi.» «Pour être baptisé, mon fils, lui répondis-je, il faut avant tout abandonner l'ivrognerie, renoncer à toutes œuvres du mauvais manitou et savoir prier le Grand-Esprit.» «N'ai pas de crainte, mon Père, je ne boirai plus, hier et aujourd'hui j'ai déjà appris que le Grand-Esprit à tout fait de rien, mais voilà tout ce que j'ai pu retenir de ce que tu as dit tant j'ai la pensée pesante.» Lui montrant mon crucifix, je lui demandai ce qu'il signifiait. «Je crois bien que tu nous as dit que c'était le fils du Grand-Esprit, mais je ne le comprends pas bien tant j'ai la pensée pesante, répétait-il toujours, comme nous dirions, tant je suis idiot.» Il ne pouvait pas encore faire le signe de la croix ni dire un mot de prière, mais il n'était pas si idiot qu'il voulait le faire entendre, vous en aurez bientôt la preuve. Je lui dis d'aller trouver mes priants de Témiskaming pour se faire instruire, il y courut aussitôt: «O vous, leur dit-il, qui savez comment l'on prie pour être baptisé, enseignez-moi, c'est votre Père la Robe noire qui attend cela de vous.» Aussitôt l'on vit ces braves néophytes de vingt à vingt-cinq ans naturellement si folâtres, devenir de graves pédagogues d'un homme de quarante ans, et cela durant des journées entières et une partie de la nuit: Le bon cathécumène venait chaque jour me faire part de ses efforts et de ses progrès. Ils étaient frappants. A la fin du deuxième jour il vint réciter en ma présence le *Pater* et l'*Ave* assez couramment. Vous savez, Rév. Père, que cette faculté des Sauvages pour retenir quelque chose quand ils veulent s'en donner la peine, provient de certains signes hiéroglyphiques qu'ils gravent sur une écorce de bouleau. Je lui dis que quand il pourrait me donner l'explication abrégée de la fin contenue dans le *Credo* il serait baptisé. Je vis alors le chagrin se peindre sur son visage. «Hélas! me dit-il, je ne serai donc pas baptisé. J'ai appris que le bourgeois voulait partir demain il faut que j'accompagne, que vais-je devenir si je pars avant d'être baptisé je sens que je suis malade, jamais peut-être je ne te reverrai, prends pitié de moi... Dis au bourgeois de retarder son départ d'un jour.» Et de grosses larmes sillonnaient son visage bronzé. Tant de foi dans un pauvre enfant de la nature, m'y avait bien fait prendre la résolution de le baptiser avant son départ, mais le lendemain je le vis venir à ma rencontre et me dire en soupirant: «Est-il permis, mon Père de se réjouir du mal des autres? Surpris d'une telle question autant que de son allégresse, je lui en demandai la raison. «C'est que le bourgeois est un peu malade, il ne partira pas encore, je serai donc bap-

tisé! Il m'était facile de comprendre que c'était le baptême et non l'indisposition de son maître qui causait sa jubilation. Je rectifiai son jugement et deux jours après l'eau sainte régénérât ce nouveau lépreux. Et l'Église catholique recevait les prémices d'une grande peuplade dans la personne de ce feivent néophyte qui se confondait en remerciements envers le Grand-Esprit, envers la Robe noire et envers ceux qui l'avaient instruit. Il m'annonça cependant qu'une pensée pénible venait tempérer cette joie si pure, c'était le souvenir de sa femme et de ses enfants encore infidèles. Il se promettait bien de les instruire de son mieux, ainsi que ceux de sa tribu en attendant l'arrivée d'une Robe noire. Quelques jours après, son arrivée au milieu des siens il trouva une occasion pour se rendre à Témiskaming, il la saisit avec joie, comptant nous y trouver, mais nous étions encore à faire la mission d'Abbitibi. Il ne voulut pas laisser échapper cette nouvelle occasion de s'instruire davantage, il alla de cabane en cabane faisant mille questions sur la prière. A notre arrivée il avait excité l'admiration de cette petite chrétienté. Jeunes lévites qui lisez ce trait que je vous cite entre mille voilà notre meilleure et notre plus douce récompense!... Oh non ni l'or ni l'argent ni les mets les plus exquis, ni la couche la plus molle ne pourraient lui être comparés. ah! venez en faire l'expérience venue et videte.

Nous avons dessein de continuer notre excursion jusqu'au fort d'Albany, poste très-considérable, situé à l'ouest de la baie à cent milles de celui de Moose Factory lorsque la Dame du bourgeois qui y commande arriva avec son fils et nous apprit que les Sauvages n'y étaient plus et que son mari viendrait lui-même sous peu de jours ce qui nous dissuada sans peine. Il arriva en effet quatre jours; après et ne savait comment exprimer la joie qu'il ressentait en voyant enfin dans ces contrées des prêtres catholiques que depuis longtemps il y avait appelé de tous ses vœux. Il faut connaître les Irlandais et les Irlandais fervens pour se figurer la joie de celui-ci. Nous le vîmes mon confrère et moi, tomber à genoux en s'écriant les yeux baignés de larmes, «que vous dessein sont admirables, o mon Dieu! Soyez béni à jamais!... Nous avons été plus d'une fois étonné qu'un homme qui depuis trente ans habite dans ces contrées Sauvages au milieu des infidèles, ait conservé cette foi ardente qui opère des prodiges. L'hiver dernier le fort qu'il commande devint la proie d'un violent incendie. Il ne put sauver que les pelleteries et la poudre. Tout ce qu'il lui appartenait fut entièrement consumé. Il avait placé quelques centaines de livres chez un homme qu'il croyait honnête et un jour il apprit que le fruit de trente années d'épargne et des plus dures privations venait d'être anéanti par une banqueroute. Se voyant entièrement ruiné il l'adressa au ciel cette prière de sublime résignation: *Sit nomen Domini benedictum.*

Vous voyez, Révérend Père, que le ciel a ses élus dans tous les temps comme dans tous les lieux. Mais si le Seigneur enlève quelques fois à ses fidèles serviteurs des consolations factices et éphémères, c'est pour leur en donner de réelles et durables. C'est ce qui arrive à cet estimable Monsieur. Il eut le bonheur deux jours après son arrivée à Moose de voir baptiser son épouse et sa demoiselle âgée de 22 ans, son fils l'avait été à Montréal quelques années auparavant et toute cette heureuse famille participa le lendemain au banquet eucharistique.

Le R. P. Garin déjà assez familier avec la langue anglaise prit soin de cette respectable famille qui ne connaît que cette langue; à l'exception de la mère. Cette pieuse Dame, outre le sauteux et l'anglais qui est sa langue naturelle, possède tous les idiômes de la baie, avantage inappréciable pour rendre les Sauvages participants du bienfait dont elle a été gratifiée sur le déclin de sa vie.

Je dois, avant de clore cette longue lettre, vous donner un aperçu des diverses peuplades qui avoisinent la baie. Voici les renseignements que nous avons pu recueillir, nous les croyons très-exacts, celui qui me les a communiqués habite ces contrées depuis plusieurs années. Sans compter les divers postes situés en deça de la hauteur des terres que nous avons visités périodiquement depuis plusieurs années et qui tous ensemble comptent près de cent cinquante familles. Il y a au sud de la baie le poste Abbitibi qui ne réunit pas moins de quatre-vingt familles. Matawagaming le poste volant et le New-Brinswick en ont ensemble près de cent cinquante. Les autres postes du bassin de la baie sont, à l'est, Rupert-House, Beg-River déjà habités par les Esquimaux à trois cent milles de Moose, Mistassin à quatre cent milles, Témiskaming à six cent milles, Napi-Kou à six cent cinquante milles, Wachwan-Niby à trois cent milles, Peke-Lake à 50 milles et à Mikiskau quatre cent cinquante milles. On ne connaît pas au juste le nombre des Sauvages qui en dépendent, seulement on sait que le fort de Beg-River et celui de Rupert donnent ensemble un nombre de cent soixante familles sans compter plus de cent Esquimaux qui y viennent chaque printemps. Ceux de l'intérieur sont moins nombreux. Enfin à l'ouest se trouve le fort Albany et celui de Martins-falls qui sont très-nombreux tous les deux. Ce district comprend encore le fort d'Osonburg et celui du lac Salo qui n'ont pas moins de deux cent vingt familles. Mais je crois qu'il est plus aisé de les visiter de la Rivière Rouge que de Moose Factory.

Vous voyez, R. Père, par ce léger aperçu combien ce vaste champ encore en friche réclame d'ouvriers. Mais je me trompe quand je dis en friche!... Presque tout le littoral a été visité par des ministres de diverses sectes, ainsi qu'une bonne partie de l'intérieur. Sans parler des frères Moraves qui ont passé du sud-ouest du Groënland et sont venus se fixer sur les côtes du Labrador où ils ont déjà, dit-on, plusieurs établissements; les forts d'Albany, de la chute à Martin, de Rupert-House, de Beg-River, de Matawagaming etc. ont déjà reçu plusieurs fois la visite des ministres, méthodistes, en sorte que depuis le cinquante-unième degré de latitude jusqu'au delà du soixante-quatrième; les ministres de ces deux sectes ont mis le pied presque partout; mais pour des prêtres catholiques, hélas! depuis les admirables et intrépides enfants de St. Ignace, qui y firent une apparition vers le milieu du dix-septième siècle et dont l'un fut martyrisé au fort St. Thérèse, aujourd'hui fort d'York, je n'ai pas connaissance qu'il en soit venu d'autres dans ces contrées. Voilà pourquoi, Révérend Père, je n'ai cessé dans chacune de mes lettres d'exprimer le désir brûlant de voir arriver des collabora-

teurs. Oh! qu'ils viennent donc ces frères désirés, qu'ils se hâtent de venir arracher des âmes à la puissance des ténébres. Le combat sera glorieux, car il sera pénible. Il s'agit à force de dévouement et de sacrifice de faire aimer à ces peuplades infortunées une religion toute d'amour qu'ils ne connaissent encore que par des préventions injustes. Il faut s'enfoncer et comme s'ensoleiller en des déserts affreux que couvre un ciel de glace; et s'il faut encore pour exciter leur zèle quelque motif, je leur montrerais les ministres des diverses sectes qui en grand nombre parcouraient ces plages stériles pour en faire des prosélytes, moyennant des sommes immenses qu'ils absorbent, et qui cependant sont bien loin d'obtenir un résultat satisfaisant. Ah! Si tous les catholiques pouvaient comme nous mesurer d'un regard le bien immense qu'il y aurait à faire et qui ne se fait pas parce que les ouvriers sont en très-petit nombre. S'ils étaient témoins des privations que le missionnaire est obligé de s'imposer pour les comparer aux sommes énormes dépensées par des ministres protestants, s'ils pouvaient ensuite faire le rapprochement des résultats obtenus des deux côtés, non il n'y aurait pas une seule âme s'honorant du glorieux titre de catholique, qui ne voulût de hâter de faire partie de l'œuvre incomparable de la Propagation de la Foi!

Si vous désirez maintenant, mon R. Père, avoir une idée de l'aspect qu'offre ce pays, voici le tableau que le Père de Charlevoix en fait dans son histoire de la nouvelle France. «Rien n'est plus affreux, dit-il, que le pays dont la Baie est environnée. De quelques côtes qu'on jette les yeux on n'aperçoit que des terres incultes et sauvages et des rochers escarpés qui s'élevaient jusqu'aux nues et qui sont entrecouverts de ravines profondes et de vallées stériles où le soleil ne pénètre point et que les neiges et les glaces qui ne fondent jamais rendent inhabitables.

«La mer n'y est libre que depuis juillet jusqu'à la fin de septembre, encore y rencontre-t-on des glaçons d'une grosseur énorme qui jettent les navigateurs dans un très-grand embarras; car dans le temps qu'on y pense le moins, une marée ou un courant assez fort pour entraîner le navire et l'empêcher de gouverner, l'investit tout à coup d'un si grand nombre de ces écueils flottants qu'aussi loin que l'on puisse porter la vue, on ne découvre que des glaces, il n'y a pas d'autres moyens de s'en garantir qu'en se groupant sur les plus grosses et évitant les autres avec de longs bâtons ferrés dont il faut avoir soin de se munir quand on entreprend cette périlleuse navigation. C'est principalement vers le fond de la Baie que la navigation est toujours très-dangereuse, parce que le vent du nord y est toujours très-violent avec violence y accumule les glaçons, et pourtant les Sauvages y voyagent en canot d'écorce. Le climat du reste y touche aux deux extrêmes, car si le vent du nord y donne des jours d'hiver au milieu même de l'été, le vent du sud y amène dans cette saison des chaleurs subites et tellement vives que nous avons vu le thermomètre marqué 95 degrés. (Farany). Cette chaleur de quelques heures dans la journée est vraiment insupportable. Nous avons vu des arbres brûlés par les rayons du soleil, comme ils l'auraient été par un tison enflammé. Par cette hauteur dans laquelle est placée la Baie d'Hudson, il paraîtrait que le soleil ne s'éloigne pas beaucoup de l'horizon, car il n'y a presque pas de nuit en été. A dix heures du soir et à deux heures du matin j'ai pu reciter mon bréviaire dans une chambre à la clarté du crépuscule qui ne disparaît point durant cette saison. Le pêche ne paraît pas être très-abondant, mais en revanche les côtes de la mer sont tellement abondantes en gibier à certaines époques de l'année, qu'au seul fort d'Albany on tue chaque automne de 15 à 20 milles outarques que l'on fait sécher. Il y en a 6,000 de brûlées par l'incendie de l'hiver dernier. Elles mettent une 150. de jours à opérer leur passage d'un lieu à un autre, car si le vent du nord y donne un usage, un bon chasseur peut en tuer, dit-on, deux à trois cents par jour.

Voici la ruse qu'il emploie; il place une outarde de bois dans un lieu apparent et se blottit derrière un arbrisseau en contrefaisant le cri de ce gallinacé. Bientôt une multitude vient de la meilleure foi du monde se ranger autour d'elle; alors le chasseur lâche son coup de fusil, un grand nombre reste sur la place, les autres s'envolent en maudissant de tout leur cœur le perfide oiseau qui les a trompés et reviennent peu de temps après tomber dans le même piège. Nous ne pouvions prolonger plus longtemps notre séjour à la Baie parce que les sauvages de la mission d'Abbitibi et de celle de Témiskaming nous y attendaient à une époque fixe. Telle est la brevité du temps. Il faut toujours que le missionnaire quitte un ouvrage à peine commencé pour ne pas entièrement en marquer un autre; ce qui arrivera toujours qu'un seul ou même deux missionnaires auront visité dans un seul été une semblable étendue de pays.

Nous nous embarquâmes donc au commencement de juillet pour remonter à Abbitibi; j'étais en descendant nous aurions eu à souffrir du froid en remontant nous nous chauffâmes plus que nous n'aurions voulu. Les Sauvages qui étaient partis de Moose quelques jours avant nous, n'avaient pas eu la précaution d'éteindre le feu avant de partir du lieu où ils avaient passé la nuit. Ce feu s'était communiqué à l'herbe sèche, de la aux arbres résineux dont ces forêts sont remplies. Le vent venant ensuite à souffler porta au loin des charbons enflammés ce qui causa en peu de temps un embarras difficile à décrire.

Depuis deux jours nous marchions dans une fumée capable de suffoquer, mais si épaisse qu'elle nous déroba complètement la lumière du soleil. La rivière était couverte de charbons. Nous ne savions pas précisément à quel endroit le feu ferait ses ravages, la fumée nous en empêchait et nous craignons à tout instant d'être investis. Cependant arrivés à un portage d'une lieue de long, nous commençâmes à respirer. Le feu avait semblé s'être éteint et la fumée en se dessinant nous laissait apercevoir la face du soleil qui depuis trois jours elle nous avait cachés. Nous avions déjà franchi le portage, mais toutes nos provisions et notre bagage se trouvaient à l'extrémité opposée. Tout à coup le vent changea et dirige sur nous une montagne de feu avec une rapidité effrayante. Je prie le Père Garin de veiller à la conservation du canot, pour moi je cours au plutôt je vole chercher quelques provisions et en moins de 20 minutes, je franchis ces trois milles avec un boisseau et demi de pois sur les épaules.

Nos engagés suivaient avec le reste de nos effets, mais quelque diligence que nous eussions pu faire, le feu néanmoins nous investissait déjà de toute part lorsque nous arrivâmes près du canot. Heureusement il se trouvait dans cet endroit une petite baie autour de laquelle il y avait une trentaine de pieds dont la végétation chétive ne pouvait guère alimenter le feu, ce fut notre unique asile. Le reste n'était qu'un vaste incendie. Quatre Sauvages étaient retournés à l'autre bout du portage chercher quelques sacs de plomb pour le bourgeois d'Abbitibi; mais le feu les ayant cernés de toute part ils furent contraints d'aller se jeter avec leur plomb dans la rivière et nous laissèrent durant plus de quatre heures dans une inquiétude mortelle à leur sujet. Nous passâmes le reste de la journée et la nuit suivante dans cette petite anse. Les maringouins nous laissèrent bien tranquilles cette nuit là, et cependant je suis certain que pas un d'entre nous n'eut envie de dormir. Figurez-vous, R. Père, une vingtaine de personnes blotties dans un petit coin qui semblait encaissé par la Providence au milieu de la nuit et d'une immense forêt de bois résineux dévorés par l'incendie et dites-nous si malgré votre humeur constamment joviale vous n'eussiez pas éprouvé quelques pensées sinistres. Pour moi je vous avoue que durant cette nuit d'insomnie et d'alarmes quelques pensées trop peu apostoliques vinrent plus d'une fois assaillir mon esprit, mais pour en être délivré je n'eus qu'à jeter les yeux sur quelques néophytes assis à mes côtés et si heureux de posséder la Robe noire. Le lendemain nous fîmes encore deux portages sur ce terrain tout fumant, mais cette fois nous n'avions à craindre que de nous brûler la plante des pieds ou d'être écrasés par la chute de quelque arbre calciné. Dix jours après nous arrivâmes sans autre accident au fort d'Abbitibi où un grand nombre d'Indiens nous attendait depuis longtemps avec la plus vive impatience. Nous y passâmes deux jours qui furent des jours de fatigue mais aussi bien consolants; j'y baptisai 20 adultes qui avaient été instruits par leurs frères et 17 enfants. J'eus la douce consolation de voir que la piété y fait chaque jour des progrès sensibles. L'amour immense qui a porté le fils de Dieu à se revêtir de notre nature et à mourir sur une croix les remplit d'une sainte émulation. Que le missionnaire, à l'exemple du grand apôtre, prêché J. C. et J. C. crucifié et il sera toujours éloquent et touchera son auditoire.

Il faut parler à ce peuple par des signes sensibles, voilà ce qui explique le progrès du Catholicisme sur les autres sectes parmi les Indiens.

Leur tendre dévotion à Marie est vraiment touchante. Elle fait notre joie et notre espérance, car Marie ne saurait abandonner ses enfants. La récitation du chapelet, cette dévotion qui terrassa autrefois l'hérésie, leur est devenue si douce et si familière que dans le même jour il leur arrive de réciter jusqu'à trois fois le rosaire et toujours avec la même ferveur. Il a suffi de leur parler de l'archiconfrérie du très-Saint et Immaculé Cœur de Marie pour que tous aient voulu en faire partie. Enfin il n'y a qu'à considérer les sacrifices qu'il s'imposent pour suivre les exercices de la mission et l'on reconnaît sans peine l'Empire que la religion a obtenu sur ces âmes naguère sensuelles. J'en ai vu un bon nombre qui avaient déjà passé plusieurs jours sans prendre aucune nourriture, la chasse et la pêche étaient complètement épuisées. Ils avaient fait leur mission; rien ne les retenait. Je les engageais même à partir pour pouvoir à leur subsistance, mais l'attrait de la mission était plus fort encore. "Comment veux-tu que nous partions, me répondit l'un d'eux, tandis que notre Robe noire est au milieu de nous." "À trois jours que je n'ai absolument rien mangé, n'importe, je ne partirai pas sans toi." A ces paroles je me détournai pour leur dérober la vive émotion que je sentais en moi-même. Ah! Combien de chrétiens ingrats se jouent de notre Sainte Religion, me disais-je, à moi-même, ils auront de terribles accusations au tribunal suprême dans ces enfants des forêts! . . . Et vous, heureux associés de la propagation de la foi, jouissez de notre ouvrage! . . . Je passais les jours et les nuits à les instruire, à les baptiser, à les confesser. Je devais succomber à la fatigue. Une forte indisposition qui a duré plus de trois semaines en fut la suite, mais ces jours furent les plus beaux de ma vie! . . .

Et vous, cher et bien-aimé Père, en attendant l'heureux jour de pouvoir vous embrasser, daignez vous souvenir dans vos prières de votre affectionné frère en Jésus et Marie Immaculée.

J. N. LAVERLOCHÈRE,
O. M. I.

Lac des Deux-Montagnes,
le 15 octobre 1847.

RAPPORT

Du Comité Spécial nommé pour s'enquérir de l'administration de la Station de la Quarantaine à la Grosse Isle, auquel a été renvoyée la Pétition de A. Larocque, Ecr., de la part du Bureau de Santé de la Cité Montréal.

(Suite.)

28. N'y a-t-il pas sur l'Isle un fournisseur de provisions, et connaissez-vous le prix des articles qu'il fournit?—Il y a un fournisseur de provisions, et le prix qu'il charge pour ses articles est bien plus élevé qu'à Québec.

29. Savez-vous où l'on se procure le lait sur l'Isle?—Durant les deux dernières années on se procurait le lait à la ferme du Dr. Douglas, sur l'Isle; cette année on se le procure à la même ferme et à St. Thomas vis-à-vis de l'Isle. Je ne puis pas dire à quel prix on vendait le lait aux émigrés.

30. Quelle est la partie de l'Isle occupée par le Dr. Douglas, et qu'il cultive?—Presque tout le terrain plat et égal de l'Isle; mais il en reste assez, dans mon opinion, pour le besoin des émigrés.

31. Quels étaient les devoirs qu'avait particulièrement à remplir le Dr. Douglas durant la présente saison?—Principalement l'inspection des vaisseaux avec contrôle et surveillance générale.

32. Comment remplissait-il ses devoirs?—Ses devoirs étaient si multipliés qu'il était impossible qu'il pût les remplir tous d'une manière convenable.

33. Avez-vous entendus quelques plaintes, sur l'Isle, relativement à l'administration de la Station. Dites quelles étaient ces plaintes et si vous les considérez bien ou mal fondées?—Plusieurs des abus qui existent cette année auraient pu être évités, s'il y eut eu un Médecin qui aurait eu à lui seul la surintendance des hôpitaux. Plusieurs des plaintes qui ont été faites cette année peuvent être attribuées à cela uniquement.

34. Avez-vous quelques autres informations à nous donner relativement à l'administration de la Quarantaine, ou à nous suggérer quelque chose à cet égard, et dans ce cas veuillez mettre à la disposition du Comité vos informations et suggestions?—En premier lieu les nouveaux hôpitaux ont été construits trop près les uns des autres et des bûches déjà existantes. Le terrain adjoignant l'un des vieux appendices, et ci-devant employé pour la culture, aurait été plus convenable-

blement et plus utilement employé à y construire quelques-uns des hôpitaux. Les Chapelains catholiques qui demeurent dans le voisinage de ces hôpitaux en souffrent beaucoup pour cette raison. 2^{ment}. On devrait, dans mon opinion avoir recourus à l'ancien système, celui d'avoir un Médecin chargé des hôpitaux, et un Médecin chargé de faire la visite des vaisseaux, et dont les Jevoirs seraient distinctement et clairement définis, et aussi plusieurs Messieurs qui connaîtraient bien la Station. En bien des cas ces deux charges sont très incompatibles. Durant les deux dernières années il n'y a eu sur l'Isle qu'un seul Médecin; et quand il était indisposé ou absent; la seule personne qu'il y eut pour faire la visite des vaisseaux à leur arrivée; et pour prescrire des médecines aux malades, était—Cullingford, ci-devant Sergent dans l'Armée, 3^{ment}. Il devait y avoir constamment sur l'Isle un détachement de troupes, comme durant les premières années de l'établissement. On s'assurerait par là de deux choses très-désirables: d'abord de l'économie, comme me l'assure le Dr. Parent, de Québec; ensuite de l'ordre, qui n'a pas toujours régné durant les deux dernières années, comme j'en ai été témoin moi-même, n'y ayant point de force suffisante pour maintenir la paix, puisqu'il n'y avait que six hommes de police qui, encore, pour la plupart, étaient les premiers à donner le mauvais exemple de l'ivrognerie et de l'immoralité. 4^{ment}. Les chaloupes fournies par le Gouvernement pour faire la visite des vaisseaux, ont été aussi le sujet de plaintes continuelles de la part de plusieurs Messieurs stationnés sur l'Isle durant les dernières années. Quand il n'y avait point de vaisseaux à la Grosse Isle, qu'il n'y avait point d'apparences qu'il en arriverait bientôt, et que les hommes des chaloupes, payés par le Gouvernement, étaient employés par le Dr. Douglas pour travailler, sur sa ferme, sans rémunération apparente de sa part,—ces Messieurs, laïcs ou appartenant au Clergé, soit protestant ou catholique, pensaient et pensent encore que le privilège qu'ils possédaient le Dr. Douglas aurait dû leur être accordé à eux aussi, savoir, d'employer ces chaloupes pour des fins particulières, comme à visiter la rive opposée, ce qu'il n'est possible de faire que par le moyen de ces chaloupes. Quant à l'argent des émigrés malades et mourans; c'est l'opinion de tous les Messieurs du Clergé qui ont été employés sur l'Isle, que les gardes-malades et les serveurs ne se font pas un scrupule de se l'approprier. A part de cela il est arrivé que les convalescens ont volé leurs compagnons malades.

REMARQUES ET OBSERVATIONS du Dr. G. M. Douglas, Médecin Surintendant de l'Établissement de la Quarantaine, à la Grosse-Isle, sur le témoignage donné devant le Comité, par le Rév. M. Moylan, R. C. P. sur l'administration de la Station de la Quarantaine.

Sur les questions 1, 2, 3, 4, 5. Point de remarques. Sur la 7^e question. Quant à la manière dont étaient traités les 1100 malades, et à la négligence, des gardes-malades, c'était bien assurément tel que mentionné par M. Moylan. On se procurait bien difficilement des gardes-malades, et c'est encore le cas. J'ai autorisé le Rév. M. McQuirk, qui se plaignait du manque de gardes-malades, d'engager d'entre les passagers, en santé, autant qu'il pourrait en trouver, et j'ai prié d'employer son influence comme Prêtre, pour les engager à agir en cette qualité, leur donnant pour nouveau motif, outre les gages élevés, celui de la charité qu'ils devaient exercer envers leurs frères. Je rencontrai le même monsieur douze heures après et il me dit qu'il n'avait pu en engager un seul. Les plus proches parens s'abandonnaient aussitôt qu'ils le pouvaient.

Sur la 8^e question. Je suis bien de l'avis du Rév. Monsieur quant à ce qu'il dit qu'il manque dans les tentes pour que les malades éprouvent plus de bien-être. Je crois qu'il y avait bien peu de tentes qui fussent parées avec des planches; depuis ce temps-là on s'est procuré, autant que possible, des lits de casernes, en fer. La rangée supérieure des lits dans les appendices que l'on avait destinés pour les passagers en santé a été enlevée quelque temps après.

Sur la 9^e question. Quant à la trop grande quantité de nourriture qui était donnée aux malades, et à ce que M. Moylan a dit lui-même de la viande d'un malade à qui on en avait donné pendant qu'il était dans l'état de fièvre; cela m'a été mentionné par M. Moylan, et j'ai compris qu'il n'y avait que ce cas là. Je me suis informé de la chose du Médecin qui avait la charge de l'hôpital dans lequel on prétend que c'est arrivé, et j'ai été informé qu'on avait ordonné au malade de faire la diète convenable, mais que celui-ci était parvenu à voler d'un malade en convalescence une partie de sa viande. De pareilles choses sont arrivées plus d'une fois à cause de la voracité de la basse classe des Irlandais pour la chair d'animal, qu'ils goûtent rarement, et qu'il croient fausement leur donner de la force. Les Messieurs chargés des hôpitaux sont tous régulièrement licenciés Médecins et je n'en crois aucun d'eux assez ignorant dans sa profession, ou si négligent à remplir ses devoirs pour ne pas savoir mieux que le Révérend Monsieur, la diète nécessaire qu'il convient d'ordonner à ses patients. Là où 2000 malades sont entassés, il peut certainement arriver de temps à autre des choses semblables au cas dont parle M. Moylan.

Sur la 10^e question. Les malades encombraient d'abord les vieux appendices, et le désordre et le manque de propreté y existant; les ordures s'accumulaient indubitablement dans les vaisseaux aux ordures; les membres des familles, particulièrement les enfants, ou le mari et la femme, couchaient fréquemment dans le même lit-mais ceci pouvait être évité, ce qu'il n'y avait point de lieu pour les placer ailleurs et de l'empressément qu'on mettait à les débarquer des vaisseaux. Les cadavres sont emportés aussitôt qu'ils sont découverts à la maison des morts; tels sont mes ordres et on les a toujours suivis, je crois, excepté quelquefois peut-être, dans des tentes où sont morts des enfants. Je ne puis pas comprendre comment est arrivé le cas cité par M. Moylan. Le nommé Orderly Smith est dans le vieil hôpital où les malades n'ont jamais été deux dans le même lit, (excepté de très-jeunes enfants) et où les personnes de sexe différent ont été placées dans des salles séparées. Le docteur Jaques, qui a la charge de cet hôpital, m'informe qu'une pareille chose ne peut pas être arrivée. A cause de la difficulté à se procurer des gardes-malades, on a cru qu'il était mieux de placer les familles ensemble, soit dans les tentes soit dans les nouveaux hôpitaux, vu que par ce moyen il se trouve généralement des membres dans les familles assez forts pour donner du secours à ceux qui sont plus faibles.

BANQUE D'ÉPARGNE

DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

MERCREDI prochain, le 8 du courant, étant fête d'Obligation, (La CONCEPTION) il ne se fera pas d'affaires ce jour-là à cette Institution.

JOHN COLLINS,

6 déc.

CAISSIER.



MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 7 DECEMBRE 1847.

LA DISSOLUTION DU PARLEMENT.

Hier à cinq heures de l'après midi, il est sorti un Extrait de la Gazette Officielle, contenant la nouvelle depuis longtemps attendue de la Dissolution du Parlement Provincial, dissolution faite d'après l'avis et consentement du Conseil Exécutif! Les Writs doivent être émanés immédiatement; ils sont datés du six courant, et retournables le vingt-quatrième jour de janvier. Ains, voilà enfin le peuple appelé de nouveau à se prononcer. Il reprend son autorité pour bientôt la déposer de nouveau entre les mains d'hommes dignes. Il va par là faire le procès au Gouvernement du jour. Il va décider si ces mêmes hommes qui ont le pouvoir depuis trois ans en auront encore longtemps la possession. Le peuple en un mot est aujourd'hui son propre juge; ce qu'il va vouloir, va être. Il s'agit donc pour lui de bien voir quel parti il doit prendre. S'il approuve la conduite du Ministère du jour depuis son entrée en fonction, s'il désire avoir encore par la suite un gouvernement semblable, qu'il vote pour les candidats Ministériels. Si au contraire, il déteste leur conduite, s'il réprouve leurs actes et condamne ce qu'ils ont fait, il n'a plus à choisir; le candidat réformiste doit avoir son appui. Maintenant le sort du pays est entre les mains de ses habitans. Son avenir va dépendre des choix que ceux-ci vont faire. Si leur choix sont bons, ils vont avoir un avenir heureux et prospère; si au contraire ils font des choix injudicieux et impolitiques, ils n'auront rien autre chose qu'un avenir semblable aux années qui viennent de s'écouler: c'est-à-dire un avenir malheureux et quasi désespérant. —Qu'ils réfléchissent donc bien à la grande action qu'ils vont faire! Qu'ils réfléchissent bien que le sort qu'ils vont se faire, ils le font à leurs enfants, ils le font à toute leur postérité! Qu'ils réfléchissent bien que c'est aujourd'hui pour eux un devoir impérieux et sacré de ne demeurer pas dans l'inaction, car l'inaction à l'heure qu'il est n'est rien moins qu'un des plus grands crimes possibles! Demeurer inactif, n'est rien moins que se suicider soi-même, ôter la vie à ses propres enfants, la ravir à tous ses descendants. Nous disons la vie: car la liberté est pour l'homme une seconde vie. Nous le répétons donc, c'est aujourd'hui un devoir impérieux pour le peuple de sortir de son inaction; tous les citoyens doivent à ce moment se souvenir qu'ils n'ont pas des droits pour rien, et que ce serait lâcheté chez eux de n'aller pas donner leur voix pour récompenser les amis du pays et flétrir ses ennemis. Tous sans exception se disent sans doute à eux-mêmes qu'ils doivent quelque chose à leur pays; et ce quelque chose, c'est de contribuer par leurs votes à lui donner de bons législateurs. Ils se doivent d'ailleurs quelque chose à eux-mêmes, et quelque chose, c'est de se montrer assez indépendans pour ne pas craindre d'aller aux hustings manifester hautement leurs sentimens et approuver ou censurer l'administration du jour; ils prouveront par là s'ils sont dignes ou non du titre d'hommes libres. Enfin, ils doivent à leurs enfants un héritage que leur ont confié leurs ancêtres; cet héritage est précieux, c'est le plus précieux de tous les héritages, c'est la liberté. Qu'ils se demandent à eux-mêmes ce qu'ils auraient dit s'ils avaient reçu de leurs pères, pour tout partage, l'esclavage. La réponse devra leur enseigner ce qu'ils ont à faire. Au reste, nous avons pleine confiance dans nos compatriotes. Nous savons qu'ils comprennent leur position; nous savons qu'ils apprécient les services des amis du pays; nous ne redoutons nullement leurs choix. Ils ne pourront manquer d'être judicieux; ils seront le résultat du bon sens et de la conscience. Tout ce qui nous reste à leur dire, c'est de vouloir bien jeter les yeux sur les lignes qui suivent; ce sont les conseils d'un homme de bien:

"Soyez soumis à la constitution de votre pays; acceptez comme des Jevoirs tous les Jevoirs qu'elle vous accorde, et comme une charge, tout le pouvoir qu'elle vous attribue."

"Car le pouvoir est donné, non pour celui qui le possède, mais pour l'avantage des autres; et l'honneur qui a la plus haute puissance sur la terre, n'est que le serviteur des serviteurs de Dieu."

"Celui qui se laisse arracher les droits: que lui donne la constitution de son pays est un lâche; et celui qui néglige les devoirs qu'elle lui impose est un mauvais citoyen."

"Le droit le plus élevé est celui du législateur; car ce sont les lois qui gouvernent les peuples, et le gouvernement se trouve par conséquent remis entre les mains de ceux qui font les lois."

"Mais il en est peu qui comprennent la sainte mission du législateur: la vanité, l'orgueil, l'amour déréglé de la famille et la passion de l'argent pervertissent beaucoup de consciences."

"Si la constitution vous convie à l'élection des législateurs de votre pays, répondez à son appel, et ne privez point de votre suffrage celui que vous en croyez digne."

"Avant de jeter votre suffrage dans l'urne, consultez Dieu, dans la prière, et votre conscience dans la réflexion; et demandez humblement conseil aux hommes, dont les lumières viennent du ciel."

"Ne livrez point les destinées de votre pays à un homme auquel vous ne voudriez pas confier vos propres intérêts; mais ne craignez point de choisir pour mandataire celui à qui vous confieriez volontiers votre fortune, votre réputation, votre honneur, et tout ce que vous avez de cher au monde."

"Préparez-vous à l'élection de vos législateurs, comme à un acte important de la vie; car votre suffrage, s'il est donné avec discernement, est comme un testament par lequel vous allez doter votre pays d'un trésor précieux."

"Approchez de l'urne électorale avec une âme droite, un cœur simple et un corps sobre; et qu'aucune liqueur

enivrante ne mouille vos lèvres avant que le nom de l'élu ne soit proclamé."

"Si d'autres vous disent: " Venez avec nous et joignez votre suffrage aux nôtres, car celui que nous voulons élire est un homme dévoué à son pays; " ne leur accordez pas aussitôt votre confiance; si vous ne voyez pas clairement quel est le meilleur parti, allez du côté où vous voyez le plus d'hommes honnêtes, religieux et indépendans."

Malheur à celui qui vend son vote pour de l'argent; car Dieu et les hommes l'ont en horreur; il subira le mépris de sa propre conscience, et il sera puni tôt ou tard par où il aura péché."

"Car celui qui aura acheté la conscience des autres pour se faire élire, ne craindra point de vendre la sienne après qu'il sera élu."

"Ne donnez, qu'après des précautions infinies, votre voix à celui dont la position n'est pas indépendante; car ses pensées et ses résolutions se tourneront comme d'elles-mêmes vers ceux de qui il dépend."

"Respectez dans les autres le droit qu'ils partagent avec vous, et ne souillez point par des rixes, des discordes et de quelconques solennités qui doit être un symbole de paix et un gage d'union."

LE MANIFESTE DE QUÉBEC.

Le correspondant de la Gazette de Montréal qui a écrit dernièrement sa communication No. 1 au sujet du Manifeste de Québec, continue le même sujet dans la Gazette de vendredi à laquelle il a passé sa communication No. 2. Il consacre ce nouvel article à l'examen de la première grande réforme que demande le Comité Constitutionnel de la réforme et du progrès et avec lui toute la population du Bas-Canada, tout les réformistes du pays en général. Depuis son premier article, notre écrivain n'a pas changé, c'est toujours le même homme. C'est un homme qui ne craint nullement d'avancer les choses les plus absurdes les choses les plus incroyables, pour pouvoir finir par démontrer combien ce Manifeste est révolutionnaire, combien il est subversif de l'ordre public. C'est un homme qui ne fait nul cas de la saine logique, il se persuade que ce qu'il dit est vrai, il laisse couler sa plume sur une feuille de papier, et s'imagine que tout ce que lui inspire son affection marquée pour les Hauts-Canadiens et les Hauts-Canadiens seuls, est strictement vrai, strictement conforme à l'histoire du passé et du présent. Nos lecteurs ont sans doute peine à croire qu'il en soit ainsi; ils ont sans doute peine à croire que l'on ose attaquer un document aussi bien raisonné et aussi vrai que le Manifeste de Québec, d'une manière aussi faible et aussi peu adroite; mais nous les laissons juger par eux-mêmes; ils vont voir dans toute la suite de cet article s'il n'en est pas ainsi.

Le correspondant de la Gazette commence par parler de l'Union des deux Canadas pour arriver par là à la mauvaise représentation du pays qui en est une suite immédiate. Il ne voit pas pourquoi les Canadiens Français sont opposés à cette Union; car, dit-il, " If the French party are really as opposed to the union as asserted, they show little gratitude in not thanking those to whom that measure is really due." Oui, sans doute, nous devons beaucoup remercier l'Angleterre de nous avoir mis sous un système qui nous empêche d'être représentés comme nous avons droit de l'être dans le parlement provincial; nous devons la remercier d'un système par lequel de fait et nommément on nous considère inférieurs à nos co-sujets du Haut-Canada et l'on nous traite comme tel. Nous disons que c'est l'Angleterre que nous devons remercier; car nous considérons qu'elle seule est responsable de cet acte, qui n'était certainement pas nécessaire même après 1837 et 38! Notre écrivain " lui " attribue seulement et uniquement aux auteurs des troubles d'alors; libre à lui de le dire. Pour nous, nous ne croyons certainement pas qu'il parle d'après son cœur, d'après sa conscience! Toutefois il continue encore; voici du nouveau: " The Conservatives of Upper Canada were equally opposed to it; the Parliament of England did not entertain it till, by the acts of a few in Lower Canada, it was forced upon them." Non, les conservateurs du Haut-Canada n'ont pas été opposés à l'Union; il l'ont demandée au contraire; car c'était leur intérêt et leur intérêt seul qu'ils regardaient; l'histoire est là pour le prouver. Quant à dire que l'Union a été imposée, parce que " les actes de quelques Bas-Canadiens, ont forcé le parlement impérial à la faire," nous pourrions nous contenter du silence; mais avec un homme comme ce correspondant, nous croyons préférable de répondre autrement; nous lui disons donc qu'il consulte encore les pamphlets, les volumes, les journaux, etc. du temps dont il parle, et il verra si tel est le cas. D'ailleurs qu'il se souvienne bien que cette Union a été le châtiement des malheureux évènements de 1837 et 38, et que par conséquent le Haut-Canada peut bien dire qu'il a contribué largement à amener ce grand acte de punition. Le correspondant de la Gazette ne voudra probablement pas admettre tout ceci; car il veut à tout prix trouver les Bas-Canadiens en tort, et montrer que les Hauts-Canadiens ont raison en tout; toute fois il fera bien de recourir aux documents précités; il pourrait se faire qu'il y verrait de quoi rectifier ses idées. En attendant, qu'il veuille nous prêter un peu d'attention; voici un nouveau passage qui lui appartient: " We believe the reunion of the Provinces to have been a sad mistake; but we are bound to use our best endeavors to make it carry out the intention with which it was adopted, by the securing peace and happiness to the Province. The idea of proscription or disfranchisement never could have entered the minds of the framers of the Union Act; because, at the time of its enactment, had such opinions existed, there was no necessity to conceal them under a fiction." Ainsi, l'écrivain de la Gazette trouve que l'Union est un acte d'impérialisme, " a sad mistake," de la part du parlement impérial; c'est toujours cela. Puis il ajoute, que nous devons faire notre possible pour faire atteindre à l'Union le but que l'on avait en vue en l'instituant; c'est, dit-il, de procurer la paix et le bonheur au pays, ceci est encore très-bien; nous sommes d'avis que, tant que nous avons l'Union, nous devons essayer d'en tirer le meilleur parti possible. Mais est-ce une raison, parce que l'Angleterre nous a gratifiés de ce nouveau système, est-ce une raison pour nous de nous taire, ou de nous ouvrir la bouche que pour remercier? Non, du tout; nous examinons si le système qu'on nous donne est convenable au pays, s'il est juste, s'il est praticable. Nous voyons qu'il a de grands défauts, qu'il est même d'une grande injustice. Cependant il nous semble qu'en faisant tel et tel changement, une grande partie de l'injustice cesserait. Eh bien! qu'avons nous à faire? allons-nous nous condamner au silence? allons-nous accepter par tacite connivence sans dire mot? A contraire, nous allons indiquer les changements à faire; nous allons les demander et cela tout en masse; et pour en agir de la sorte, sommes-nous condamnables? Nous ne le croyons pas; nous serions des lâches si nous ne le faisons pas; nous serions des lâches si nous

combions la tête sous le poids de nos misères et de nos malheurs; nous ne serions dignes que du mépris de nos adversaires! Mais Dieu merci, il n'en est pas ainsi. Nous sommes encore que nous n'avons pas seulement à conserver notre honneur; nous avons encore à nous préparer un avenir; nous avons encore à en préparer un nos neveux. Voilà pourquoi le comité tout constitutionnel de la réforme et du progrès, parlant au nom des Canadiens, demande des réformes au gouvernement anglais, il demande en premier lieu une bonne représentation par le pays. Est-ce que pour cet acte, ces citoyens zélés et patriotes doivent essuyer les reproches de leurs compatriotes? Est-ce que pour cet acte, ils doivent être traités de révolutionnaires et être assimilés à des brigands et à des scélérats? Bien loin de là; le pays leur doit beaucoup de reconnaissance d'avoir pris l'initiative, et d'avoir aussi bien interprété ses sentiments. Car nul réformiste, et par réformistes on entend à cette heure la majeure partie des habitants de cette colonie, nul réformiste ne désire voir continuer l'état de choses existant. Au contraire, c'est la réforme que veut le pays, et le premier article de la longue liste des réformes à exécuter, c'est d'avoir une meilleure représentation au parlement. Or, quel moyen pour l'obtenir? n'est-ce pas la force morale et la force morale seule? Eh bien! le comité de Québec n'a-t-il pas d'un autre moyen? J'ai recouru qu'à cette force, il ne suggère que que cette force, et c'est par cette force qu'il entend triompher. Les lois du pays sont là pour le supporter et prouver que son acte est constitutionnel. Les lois, sont là pour crier bien haut que tous ceux qui accusent de rébellion, les auteurs du Manifeste consultent en ceci que leurs seules passions, ne désirent aucunement le bonheur du pays, et ne veulent que perpétuer un système injuste et oppressif. Notre bon correspondant de la Gazette ne s'en tient pas à cela; il ajoute que jamais les auteurs de l'Acte d'Union, n'ont eu en vue de défranchiser une partie de la population pourquoi? "parce que, si tel eût été le cas, lors de la passation de cet acte, il n'était pas nécessaire de cacher ce dessein sous une fiction." Vraiment voilà qui s'appelle parler logique. Parce qu'il n'était pas nécessaire de déguiser ce dessein, on conclut qu'on ne l'a jamais eu. Au contraire, si la chose est déguisée, nous concluons qu'on a bien eu le dessein que l'on reproche. Car dans pareille matière, dans un acte aussi important, on aura dû peser chaque clause, on aura dû prévoir la portée de chaque ligne, nous dirions de chaque mot. A plus forte raison, concluons-nous de même, lorsqu'il s'agit d'une des parties principales de l'acte; de celle dont on attendait les plus grands résultats. Car on le sait, le correspondant le dit lui-même, on avait en vue de mettre les terres en majorité au sein du parlement, et alors on ne reculait devant aucun moyen pour parvenir à son but. Voyant le Bas-Canada plus peuplé et de beaucoup que le Haut-Canada, on s'est dit: "Basons la représentation sur une division territoriale;" et voilà pourquoi le Bas-Canada n'est pas représenté comme il a droit de l'être; voilà aussi pourquoi les réformistes demandent de changer cette partie de l'acte d'Union. Après avoir ainsi tenté de discuter le parlement impérial sur ce point, le correspondant doute un peu de son raisonnement; il pense qu'il pourrait bien se faire que ce ne serait pas parfaitement logique. Aussi essaye-t-il de montrer que l'acte d'Union était nécessaire. Il commence par faire le tableau des malheurs du pays, si cette Union n'eût pas eu lieu; puis pour donner de l'appui à cet avis d'imagination, il parle de l'administration sous Sir Charles Bagot d'une manière, qui dénote chez ce correspondant plus de haine et de dépit peut-être que de vérité et de sincérité. Nous ne nous arrêtons pas à toutes ces déclamations, qui ne font que prouver d'avantage l'excellence du Manifeste de Québec et son importance à ce moment-ci surtout. D'ailleurs voici de quoi faire rire aux éclats. Nous nous imaginons tout bonnement que nous avons raison de nous plaindre de n'être pas représentés en parlement comme la justice le demande. Eh bien! nous ne savons ce que nous disons; le correspondant de la Gazette vient enfin nous éclairer! D'abord nous ne devons pas nous plaindre de ce défaut dans la représentation (défaut que cependant le correspondant admet exister); car "l'acte d'Union n'est pas une mesure temporaire!" Quoi de plus logique? Parce que l'acte d'Union est un acte qui ne doit pas être changé, et qui doit être la base de notre gouvernement à l'avenir, nous ne devons pas nous plaindre! Il est bien vrai que, par cet acte, nous ne sommes pas représentés équitablement dans les chambres législatives; il est bien vrai que par là nous sommes considérés inférieurs à nos co-sujets de la partie supérieure du Pays; cependant nous ne devons rien dire, ce n'est pas un acte temporaire, c'est un acte permanent! Il est bien vrai que nous continuerons à être traités aussi injustement, il est bien vrai que cette injustice doit être aussi criante, durant 50 et peut-être 100 ans; qu'importe, nous nous; c'est un acte permanent! Voilà où nous conduit le beau raisonnement de notre ami le correspondant! Voilà ce que lui suggèrent la justice, l'impartialité et même le bon sens! Il nous semble à nous que c'est le Bas-Canada qui a droit de se plaindre de l'Acte d'Union, non seulement en ce qui regarde la représentation. Mais il paraît, d'après le correspondant de la Gazette, que toute la population du Bas-Canada se trompe! Car, dit-il, "if either section of the Province have right to complain, it is Upper Canada; if increased in wealth, population, and enterprise, is to have any weight, then surely it would not be just to place her in a secondary position; not would she now tolerate the idea of the representatives of Lower Canada being increased, while hers remained the same." Eh bien qui l'aurait cru? Le Bas-Canada a une population bien plus nombreuse que le Haut-Canada, et il n'envoie au Parlement que le même nombre de représentants que le Haut-Canada; cependant, si quelqu'un a droit de se plaindre, c'est le Haut-Canada! Quel que de plus ridicule! La raison de cela, c'est, dit le correspondant, que l'on doit faire compter pour que que chose l'accroissement des richesses et de la population, et l'esprit d'entreprise. Ainsi il faut entendre que la partie supérieure de la province accroit grandement ses richesses et sa population, qu'elle a l'esprit d'entreprise, et cela beaucoup plus que le Bas-Canada. Supposons que l'esprit d'entreprise y soit plus grand; nous ne troupons pas que ce soit une raison de défranchiser une partie de la population du Bas-Canada. Supposons de plus que les richesses augmentent beaucoup plus dans le Haut que dans le Bas-Canada, que conclure de là? qu'il faut défranchiser des milliers de familles Bas-Canadiennes? Non, pas du tout; lorsque l'on veut voir exprimer la volonté du peuple, ce n'est pas sur les richesses, ce n'est pas sur l'esprit d'entreprise qu'on base la représentation; ce n'est et ce ne peut être que sur le chiffre de la population! D'ailleurs, pour répondre à l'insinuation que le Haut-Canada augmente beaucoup plus ses richesses que le Bas-Canada et que l'esprit d'entreprise y est plus grand qu'ici," nous dirons au correspondant de la Gazette que, si tel est le cas, la raison

est bien tout claire; ce n'est là que la conséquence toute naturelle de ce que l'on fait pour le Haut-Canada. Si l'on donne à celui-ci deux fois plus d'argent pour faire des améliorations qu'on n'en donne à la province inférieure, est-il étonnant que celle-ci demeure dans l'infériorité sous le rapport du progrès et de l'avancement matériel? Que le peuple soit tout et parfaitement représenté, et alors on verra que les Bas-Canadiens ont aussi ceux de l'énergie et de l'esprit d'entreprise. Le Haut-Canada n'y perd rien; on lui accordera les fonds nécessaires, à sa prospérité et à son avancement, mais aussi on devra veiller à ce que la partie inférieure de la colonie ait dans les appropriations la part qu'elle a droit de réclamer. Nous n'en dirons pas davantage sur cette communication. No. 2; nous ferons seulement observer à nos lecteurs que nous avons commencé par dire que le correspondant en question ne fait nul cas de la saine logique, de la justice et souvent de la vérité. Maintenant que nous avons lu et relu ce document, nous ne pouvons que redira la même chose au sujet du correspondant, et sommes certains que nos lecteurs partageront en ceci pleinement notre opinion.

L'ALBUM DE LA REVUE CANADIENNE.

Nous avons reçu hier la livraison de novembre de l'Album Littéraire et Musical de la Revue Canadienne. Cette livraison, qui sous le rapport typographique n'est pas moins soignée que ses devanciers, contient un morceau de poésie "La Nouvelle Italie", de Barthélemy, qui prouve que ce grand poète n'est pas encore à son déclin. Vient ensuite la fin du procès si fameux de Fouquet, puis la Chronique Américaine de Charles de Boigne que nous n'avons pas eu le temps de lire non plus qu'Armand Carrel par Louis Blanc. Enfin vient la Chronique Canadienne des trois derniers mois, faite par la plume si facile et souvent élégante de L. O. L. Le tout se termine par une romance intitulée: "Apaise-toi." Nous n'avons pas encore pu apprécier l'excellence de cette pièce de musique; néanmoins si vous en jugeons par les mots qui l'accompagnent, ce doit être quelque chose de bon. On s'abonne aux bureaux de la Revue Canadienne, No. 15, rue St. Vincent, Montréal.

MALLE ROYALE ANGLAISE ET CHEMIN DE TÉMISCOUATA.

On nous informe que le chemin autour du lac Temiscouata, une distance de 17 1/2 milles; dont 10 1/2 étaient presque impassables, a été tout tard cet automne amélioré par le bureau des travaux publics, et beaucoup de ponts réparés, et plusieurs refaits en neuf; de manière qu'il n'a été éprouvé aucune des difficultés qu'on avait lieu de craindre dans le transport des malles anglaises de novembre qu'on attendait par cette voie. M. Rice, de Madawaska; qui a entrepris de transporter ces malles, a exprimé hautement sa surprise comme sa satisfaction sur le mode judicieux et l'étendue des améliorations faites dans si peu de temps et dans une saison aussi défavorable.

Mgr. l'évêque de Montréal, Mgr. le coadjuteur et tous les prêtres de l'Evêché seront en retraite depuis le 9 au soir jusqu'au 17 courant. En conséquence on voudra bien ne se présenter à l'Evêché que pour des affaires très-pressantes.

FAITS DIVERS.

LA SAISON.—Depuis samedi, nous avons des chemins d'hiver; le temps n'est pourtant pas bien froid; aujourd'hui nous avons le plus beau soleil possible.

DES BRÛTS.—La Gazette de Montréal dit que M. O. R. Gowen se présente à Leeds, où il est sûr d'être élu; M. Brooks à Sherbrooke avec même chance de succès; M. Henry Weston à Beauharnais. C'est un réformiste; la Gazette ne dit pas qu'il soit sûr de se faire élire.

ELECTION.—M. C. S. Rodier, entrepreneur, a été élu hier matin par acclamation représentant du quartier St. Antoine au conseil de ville.

UN INCENDIE.—Samedi à dimanche dans la nuit le feu s'est déclaré dans un appartement par un ouvrier; cette bâtisse, située sur la rue Craig, a été entièrement consumée.

ENCORE UN INCENDIE.—Le feu s'est déclaré la nuit dernière dans une remise contenant des outils de menuisier en arrière de la résidence de T. Pelletier, écr. Les dommages ne sont pas d'une grande conséquence. Avenir.

HISTOIRE NATURELLE.—A la dernière assemblée mensuelle de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, plusieurs Messieurs en ont été élus membres, parmi lesquels nous remarquons le Dr. Hector Pelletier et Joseph Bouchette, écr.

NOMINATIONS.—La Gazette Officielle de samedi contient les nominations suivantes: Greffier de la cour des banqueroutes (district de Gaspé), Peter Wenter, écr.

Juges de Paix (district de Montréal): Robert Conry, John Moran et James Wadsworth, de Aylmer; François Quenneville, Robert Hislop et Augustin Candide Du Clos de Celles, de St. Laurent; John McDonell, de Montréal; Solomon Walbridge et Chester Roberts, de Stanbridge; étrs.

NOTAIRES.—Henri Bolduc, de Québec, et John Chaparron, de la Malbaie, étrs., ont été admis à la pratique du notariat dans le Bas-Canada.

LE TÉLÉGRAMME ET LES MEURTRES.—Le télégraphe annonçait samedi que M. Burnett Morrison avait été assassiné le 22 du mois dernier, et que le shériff croyait que l'un des meurtriers avait gagné Montréal et un autre Toronto. Le même jour la police à Toronto arrêtait D. Dool, et celle de Montréal George Henderson, qu'on suppose être les deux misérables qui ont commis le crime.

LA FAMINE.—Des nouvelles de Terrebonne nous annoncent que la famine menaçait d'y faire de grands ravages; la population, des campagnes gagnait la capitale pour éviter ce fléau. Le gouvernement prenait des mesures pour venir au secours des nécessiteux.

TROP TARD.—Il était arrivé 12 vaisseaux à St. Jean, nouveau Brunswick, destinés pour Québec. C'est trop tard comme l'on voit.

BRUIT.—On dit que M. F. P. Bruneau va être nommé receveur général en place de M. McDonald qui succède à M. Papineau. M. Papineau trait au conseil législatif.

PANIQUE.—Un incident qui aurait pu avoir des suites bien funestes, a eu lieu à la cathédrale hier soir, vers six heures à la fin de la cérémonie de l'archiconfrérie. Dans le moment le plus solennelle où le silence et le recueillement régnaient dans le temple, l'instant où la cloche allait annoncer l'adoration du Très-Saint Sacrement, une fille qu'on reconnut ensuite être une folle qu'on laisse malheureuse, n'entend errer dans les rues, éblouie sans doute par l'éclat des lumières qui brillait sur l'autel ou occupée de toute autre idée, cria ou feu! feu! On peut se faire une idée de la confusion qu'il s'en suivit. Chacun cherchait à fuir et à sortir de l'église; les personnes qui étaient dans les jubés surtout se précipitèrent dans les escaliers et se heurtèrent les uns contre les autres, au point que plusieurs furent renversées et foulées aux pieds. Personne n'a péri heureusement, et les craintes furent bientôt dissipées à la voix de Mgr. Bourget et de plusieurs membres du clergé qui s'efforcèrent de rassurer les fidèles et de rétablir l'ordre. Mais le cri "au feu" avait retenti au dehors, une cloche d'une maison de pompes avoisinante sonna l'alarme et presque toutes les pompes sortirent et cherchèrent le foyer de l'incendie. Ce ne fut que longtemps après, qu'on apprit de quoi il était question et tout rentra dans l'ordre. Mère de D.

BEAUHARNAIS.—M. Weston, qui était et est peut-être encore le député de M. Ryland, régistrateur du comté de Montréal, vient de publier son adresse aux élections de Beauharnais; comme on le disait, il se déclare partisan de M. Lafontaine.

UN CHEMIN DE FER.—Nous apprenons par les journaux du Haut-Canada que le chemin de fer entre Syracuse et Oswego sera construit rapidement. On espère que la ligne entière sera complétée le 4 juillet 1848.

PIE IX.—Le Courier des Etats-Unis que nous recevons à l'instant nous apprend qu'il y a eu une grande assemblée à New-York en l'honneur de Pie IX; il donne l'adresse votée à cette occasion: pour notre prochaine feuille.

TRÈS MAUVAIS.—Le même journal nous apprend une baisse continue à la bourse; cet état fait craindre pour l'avenir.

UN ACTE DE MAUVAIS AUGURE!—Il vient d'être introduit au sénat de la Caroline du Sud des résolutions qui portent que si le congrès adopte le Proviso de Wilmot, la CAROLINE SE CONSIDERERA LIBRE DE FORMER UN GOUVERNEMENT NOUVEAU, SEPARÉ ET DISTINCT! Peut-être la Caroline ne demeurera pas sans imitateurs!

LE MEXIQUE.—Les dernières nouvelles du Mexique nous apprennent que le congrès de Queretaro a décidé de lever de nouvelles troupes, de les joindre à celles déjà levées et d'aller délivrer la capitale. Réussira-t-il? C'est plus qu'il est possible de dire.

PONT DE GLACE.—L'hiver est venu poser un pan de sa robe de glace sur notre rivière qui depuis hier s'est arrêtée devant notre village, et quelques personnes ont traversé dessus à pied; ainsi, adieu les faciles voyages de l'été, à nous maintenant les frimats et les cahots. A nous aussi la glace polie, sous les pieds de nos chevaux trotteurs, ajoutent les amateurs de ce genre de sport; déjà un de notre village a marqué les fers piquants de son cheval sur la surface unie de notre rivière Bayonne. Echo des campagnes du 2 décembre.

L'AMÉRICAIN FRANÇAIS.—Tel est le titre d'une nouvelle méthode d'apprendre le français publiée à Baltimore, par M. Pierre Cherbonnier, professeur, dont l'expérience est aussi grande que l'érudition. La méthode de M. Cherbonnier se recommande par des aperçus nouveaux qui révèlent de sa part une profonde étude des deux langues française et anglaise. Chacune de ces leçons est un petit daguerréotype qui fait image dans l'esprit, et son dialogue sur l'écrit est aussi ingénieux qu'instructif. On peut se procurer dans nos bureaux, moyennant un dollar, cet ouvrage précieux pour tous ceux qui désirent étudier la langue française dans sa lettre et son esprit. Courrier.

LE CZAR.—L'empereur Nicolas est arrivé à Varsovie dans la nuit du 9 au 10 octobre, et est descendu au palais Lazienki; une heure après est arrivé le grand-duc héritier, et une heure après le grand-duc, le prince Pashewitch.

M. LE COMTE DUMOULIN.—M. le comte Dumoulin, lieutenant-général en retraite, et grand-officier de la Légion d'Honneur, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, vient de décéder à Strasbourg à l'âge de 79 ans.

M. DE CASTELLANE.—M. le comte de Castellane, député de Murat, a succombé dans la nuit du 13 au 16 octobre après une longue et douloureuse maladie. M. de Castellane est tombé malade en arrivant à son château de Rochecotte, en Touraine; il ne l'a plus quitté. Il était fils du lieutenant-général de Castellane, qui a fait toutes les guerres de l'empire; il avait épousé la nièce du prince de Talleyrand, et il laisse après lui deux enfants.

M. de Castellane n'avait que trente-trois ans, il était à peu près le membre le plus jeune de la chambre des députés. On se rappelle qu'il fut élu par le collège de Murat, n'ayant encore que vingt-neuf ans, que son élection fut cassée deux fois, par la chambre pour ce motif, et c'est par le moyen de trois élections consécutives, de trimestre, qu'il atteignit l'âge légal.

UNE NOMINATION.—Par un bref du 25 septembre dernier, Sa Sainteté Pie IX a nommé commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand M. Frasey, curé de Saint-Nicolas-des-Champs, doyen de MM. les curés de Paris, chanoine honoraire de Paris et de Nevers, chevalier de la Légion d'Honneur. Mgr. le nonce, en remettant le brevet à M. Frasey, lui a dit que l'intention de Sa Sainteté était aussi d'honorer le clergé de Paris, dont il est le doyen.

NOUVELLE POUR LES POISSONS.—On a vu cette année, sur les côtes d'Irlande, des troupes considérables de navals. Depuis près d'un demi-siècle, ce poisson n'avait pas paru dans ces parages en aussi grande abondance.

Un provincial étant arrivé devant un fort beau magasin de draps de la rue St. Honoré, et des yeux il parcourait successivement les diverses nuances et les différentes grandeurs figurant à l'étalage. Un des commis, de ceux qui ont intérêt sur la vente, remarquant cette attention, proposa au contemplateur d'entrer au magasin, où il lui serait vu et touché des draps supérieurs et d'un prix moins élevé. Le provincial entra et se fit dévorer 30 pièces de draps, à chaque pièce nouvelle il s'écriait: —Ce n'est pas ce drap-là, ce n'est pas encore celui-là... —Mais non! Dieu! monsieur, quel drap vous faudrait-il donc, demandait le commis impatienté? —Il me faudrait... un drap de lit.

Si qu'un de nos abonnés nous faisait parvenir au plus tôt le numéro 91 du volume 8 des Melanges Religieux il nous obligerait beaucoup.

CORRESPONDANCES.

RECUEIL DE "MOR"; lettre; vous faites trois questions auxquelles vous aurez des réponses aussitôt que possible; vous voudrez en même temps vous-même faire réponse au sujet d'une de nos demandes; savoir si vous, vous décidez à quelque chose. M. E. B., Québec, lettre; c'est très-court, mais c'est laconique; nous penserons à l'adresse en question. Quant à l'ami, tout est bien. M. E. A., Montréal, note; pour hier. M. N. G. Nicolet, remise; le reçu est donné.

La malle pour l'Europe sera close à Montréal vendredi prochain à neuf heures du matin; les lettres doivent être envoyées avant huit heures.

BULLETIN COMMERCIAL.

Samedi, le blé se vendait à Buffalo \$0 95 et \$ 96. La fleur variait de \$4 87 à \$5. A New-York le même jour, le blé était à \$1 30 et \$1 42; le prix paraissait devoir en augmenter. Pour la fleur, elle se vendait en grande quantité depuis \$6 13 jusqu'à \$6 37. A Montréal, la fleur se vend 15c. à 17c. le quintal; le beurre frais 1c. 1d., 1c. 2d., 1c. 3d.; le bœuf 3d., 5d., 6d. Le pain conserve son prix, et le lait est toujours au même taux exorbitant.

NAISSANCE.

A Berthier, le 25 novembre la Dame de M. Maxime Lambert, a mis au monde un fils.

DECES.

A St. Cathbert, le 27 novembre, dame Amélie Sylvestre, épouse de M. Alexis Denis, cultivateur du lieu. A St. Léon, (District de Québec), le 19 novembre, Louis Narcisse-René, âgé de 5 mois et 8 jours, fils de M. Louis Lemieux, relieur; ce qui alarme cette famille, c'est le troisième enfant dans deux mois et 19 jours. A Québec, le 1er Décembre, M. Colin Brusc, à 34 ans. Le 2, au faubourg St. Jean, Angèle-Joséphine, âgée de 6 mois et 2 jours, enfant de M. Ch. Langlois, Typographe. Le 3 à l'Hotel-Dieu, de Québec après une longue et douloureuse maladie, Sieur Georges Giguère, charpentier, à l'âge de 37 ans, il laisse pour regretter sa perte une épouse, éplorée et quatre enfants.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE MONTRÉAL A LACHINE.

TRANSPORTERA jusqu'à nouvel avis, les Passagers (excepté le Dimanche) entre MONTRÉAL ET LACHINE, à commencer de Jeudi le 25 novembre, comme suit: De Montréal, 8 1/2 heures, A. M. 11 1/2 heures, A. M. 3 1/2 heures, P. M. De Lachine, 9 heures, A. M. 12 1/2 heures, P. M. 4 heures, P. M.

PREMIERE CLASSE.

A Lachine, 1c. 10 1/2 d. do revient le même jour, 2c. 6d. avec bagage jusqu'à 60 lbs.

DEUXIEME CLASSE.

A Lachine, 1c. 3d. do et revient le même jour, 1c. 10 1/2 d. do do

TROISIEME CLASSE.

A Lachine, 7d. avec bagage jusqu'à 30 lbs. Enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix. Les passagers partant de Montréal à 8 1/2 heures arriveront pour les bateaux de Beauharnais et de l'Ottawa, et ceux qui partiront de Montréal à 11 1/2 arriveront pour les bateaux du Haut-Canada. Montréal, 7 novembre 1847.

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DU DISTRICT.

EXTRAIT. Balance due aux déposants, 31 juillet 1847. 24947 8 9 30 Nov.—Montant déposé depuis le 31 juillet jusqu'à ce jour. 247800 7 1 Do. retiré do. 34214 3 8 Augmentation depuis le 31 juillet 13636 3 5 Balance due ce jour aux déposants. 263059 12 2 Par ordre du Bureau, JOHN COLLINS, CAISSIER. Bureau de la Banque d'Epargnes, de la Cité et du District, 46, Grande Rue St. Jacques, 30 novembre 1847. La Banque sera transférée vers le 20 du courant, dans l'édifice, rue St. François Xavier, occupé actuellement par la Banque du Peuple. 2 décembre 1847.

TRAITE ELEMENTAIRE

CALCUL DIFFERENTIEL

LES amis de l'Éducation qui désirent voir les jeunes Canadiens s'élever de plus en plus à l'étude des sciences, et y faire des progrès, sont invités à souscrire à cet ouvrage, qui contient environ 100 pages in-8 et une planche de figures. Dans le cas où le nombre de souscripteurs se trouverait suffisant, on ferait suivre l'ouvrage d'un Traité Élémentaire de Géométrie Analytique. L'ouvrage coûtera entre 3 à 4 chelins. Des listes de souscripteurs sont déposées à la librairie d'Augustin Coté et Cie, près de l'Archevêché, chez MM. Grégniez, libraires, rue de la Fabrique, et à Montréal aux bureaux des Melanges.

AVIS.

PHARMACIE CANADIENNE.

Rue St. Jean, No. vingt-quatre.

QUEBEC.

Le Public rencontrera à la PHARMACIE CANADIENNE du Soussigné, en sus des avantages des prix et de la qualité des remèdes, un plus grand encore, celui de sa **QUALITE DE MEDECIN**, qui est une garantie de l'apropos des remèdes et des directions qu'il donnera à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance; avantage que n'offre NUL AUTRE ETABLISSEMENT en ce genre à Québec et qui est cependant le point le plus important en Médecine.

Il a maintenant en son Etablissement un GRAND ASSORTIMENT

DE MEDECINES, DE REMEDES A PATANTES,
DE DROGUES A TEINTURES,
DE PARFUMERIES FRANÇAISES, ANGLAISES
ET DE SA PROPRE FABRIQUE.

Et aussi —

DES BATTERIES ELECTRO-MAGNETIQUES,
ET DES BOITES DE REMEDES
HOMÉOPATHIQUES, ETC., ETC.

Le tout à des prix réduits; et à cinq par cent d'escompte pour chaque achat au-dessus de deux louis argent comptant.

O. GIROUX, M. D.

PHARMACIEN, ETC. QUÉBEC.

19 Octobre 1847.

L'ORIENT,

OU

VOYAGE

EN EGYPTE, EN ARABIE, EN
TERRE-SAINTE, EN TUR-
QUIE EN GENEVE.

PAR M. L. GINGRAS,
Prêtre, Membre du Séminaire de Québec.

Cet ouvrage en deux volumes in-octavo formant plus de MILLE PAGES est maintenant prêt et sera livré immédiatement aux souscripteurs, à domicile. Ceux de la campagne sont priés de préparer le montant de leurs souscriptions; l'ouvrage leur sera transmis ou ils pourront se le procurer de suite en s'adressant à M. G. N. GOSSELIN, agent pour Montréal, No. 96, rue St. Urbain, ou à l'Évêché. Les personnes qui n'ont pu souscrire pourront s'en procurer, en s'adressant de suite à MM. FABRE et Cie., ou qu'ils n'en aient été frappés qu'un très-petit nombre d'exemplaires au-delà de ceux qui ont été retenus d'avance.

Montréal, 8 octobre 1847.—qi.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé, ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Ecoles Chrétiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortent de leur échoppe. Enfin ils feront tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront.

CHAPELEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 14 sept. 1847.

PORTRAIT DE JACQUES CARTIER.

La sollicitation de quelques citoyens, M. THÉOPH. HAMEL, artiste de Québec, s'est décidé à publier une lithographie du Portrait ci-dessus, si toutefois le public paraît disposé à l'encourager. En conséquence, le soussigné prendra les noms des personnes qui voudraient y souscrire. Des listes seront déposées chez MM. les Libraires de cette ville. Souscription: 5s.

G. N. GOSSELIN,
Agent.

Montréal, 9 octobre 1847.

ACADEMIE

POUR LES JEUNES DEMOISELLES,

QUI sera ouverte à St. JEAN D'ORCHESTER, district de Montréal le 15 octobre prochain, par les SEURS si avantageusement connues de la Congrégation de Montréal.

Cette nouvelle Institution, comme toutes celles qui dirigent les Seurs de la Congrégation, comprendra dans son plan d'éducation, toutes les branches d'enseignements qui peuvent entrer dans l'éducation des enfants de toutes les classes de la société. Outre la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire en langue française et anglaise; les autres branches d'une éducation complète, comme la géographie, l'histoire, la littérature, les ouvrages à l'aiguille de toute espèce, le dessin, la musique, etc. etc. seront enseignés dans ce nouvel Etablissement, aussitôt qu'il y aura un nombre suffisant d'élèves qui demanderont cette partie de l'enseignement, et qui seront prêts à le recevoir.

Les jeunes personnes seront admises dans l'Institution sans aucune distinction de croyance religieuse, et elles y jouiront d'une entière liberté de conscience; cependant, à raison du bon ordre nécessaire dans une Institution de ce genre, toutes devront se conformer aux exercices du culte extérieur de la maison.

Les prix de la pension et de l'enseignement seront réduits; et on pourra les connaître en s'adressant à ces Dames à leur maison à St. Jean, le premier, ou après le premier octobre prochain. Les branches d'une éducation libérale et soignée, comme le dessin, la musique, etc., seront payées à part.

Pour l'habillement et le trousseau, on n'exige rien en particulier; cependant il serait bon de voir les Seurs à ce sujet.

On ne prendra aucune pensionnaire pour moins de trois mois; et pour éviter le dérangement dans les classes, il n'y aura point d'autre vacance accordée aux élèves, que la vacance annuelle de quatre semaines, à la fin de juillet, ou au commencement d'août.

A la fin de chaque année scolaire, il y aura un examen public et des prix et récompenses seront décernés aux élèves, qui se seront distingués par la bonne conduite, l'application et le succès.

St. Jean, août 1847.

PROSPECTUS.

MEMOIRES, HISTORIQUES

L'EGLISE DU CANADA,

ET LE

PAYS EN GÉNÉRAL,

DE

1534 à 1847.

Le Révérend M. Paquin, Prêtre, curé de Saint-Eustache, est sur le point de publier l'ouvrage dont nous venons de donner le titre.

Déjà le Prospectus a été publié par la Presse Canadienne. [Voir *Mélanges Religieux*, Revue Canadienne... Minerve.]

Le No. du 23 avril dernier, [*Mélanges Religieux*] contient deux lettres remarquables adressées à M. le curé Paquin, par des personnes recommandables dans la société, qui ne peuvent, par leur caractère sacré dont il est revêtu: c'est une dette qu'il entend payer à l'Eglise du Canada, comme à son Pays.

M. le curé Paquin n'a pas eu la prétention d'écrire l'Histoire de l'Eglise du Canada, pas plus que l'Histoire de son Pays: les travaux apostoliques, auxquels il s'est dévoué, ne le lui auraient pas permis. Il a d'ailleurs bien compris que l'Histoire d'un Pays comme le nôtre, surtout, devait être ajournée à des temps plus reculés, pour pouvoir être marquée du cachet de l'indépendance et de l'impartialité. Le citoyen, quelque éminent qu'il soit, qui a vécu au milieu d'événements contemporains, qui a pu y être mêlé soit par ses amis politiques, ne peut prétendre au titre d'historien; quelque soit sa position sociale, l'indépendance de son caractère.

Les Mémoires de M. le curé Paquin sont de riches matériaux pour l'Histoire du Canada. M. Paquin ne veut pas, comme l'avare, jouir seul de ce précieux trésor. Il veut fournir à la jeune génération sur laquelle repose aujourd'hui l'avenir de la nationalité canadienne, les moyens faciles de suivre les travaux de leurs pères, de s'éclairer pour remplir leur mission de l'exemple du passé; puis enfin de saisir la plume de l'historien, pour classer les faits accomplis. Récompenser, blâmer les corps politiques, les citoyens pour la part qu'ils ont pu y prendre.

M. le curé Paquin a fouillé partout: Archives Ecclésiastiques, Bibliothèques particulières des Séminaires, des Evêchés, des Cures, des Communautés Religieuses, Archives des Greffes de nos Cours, etc., il a tout mis à contribution, et pour cela il n'a épargné ni soins, ni dépenses. Dans ses Mémoires, pas un fait qui ne soit vrai, pas un événement qui n'ait été constaté d'une manière authentique. Ce laborieux et infatigable Ecclésiastique a cru devoir joindre à ces Mémoires une riche galerie biographique qui contiendra tous les noms des citoyens qui se sont distingués par des services rendus au Pays, à quel-que titre que ce soit.

Tableau des Membres du Clergé, avec des notes sur chacun d'eux. Idem. des Membres des Communautés Religieuses, Pères Jésuites, Récollets et autres, etc.

Tableau des Fondatrices des Communautés Religieuses de Femmes, Ursulines, Congréganistes, etc. Supérieures, Membres de l'Administration, etc. Tableau des principales familles, dont les noms sont liés à l'histoire du pays. Généalogie, etc. Notice sur MM. les Artistes, les Peintres, les Hommes de Lettres, les Mécaniciens, les Négociants, etc.

Notices sur toutes nos Eglises, époques de leurs fondations, comprenant le détail de tout ce que ces établissements renferment de précieux, comme Tableaux, Sculptures, etc.

Nous ne pousserons pas plus loin cette récapitulation, ce qui pourrait être fastidieux.

En résumé, nous dirons en un mot, que les Mémoires de M. Paquin sont une riche mosaïque où chacun peut puiser à son gré, et trouver des faits qui sent de nature à l'intéresser soit comme homme public, soit comme simple particulier, à quelque classe de la société qu'il appartienne.

MM. FABRE ET CIE., Rue St. Vincent; CHAPELEAU ET LAMOTHE, Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire; J. B. ROLLAND, Rue St. Vincent; et l'Imprimeur LOUIS PERRAULT, sont chargés de recevoir la souscription, tant pour la Ville que pour la Campagne.—L'on souscrit aussi au Bureau des MÉLANGES.

L'ouvrage se composera de trois beaux volumes in-8vo. sur cartons neufs et papier superfine. Il paraîtra par livraison d'un volume tous les trois mois, si la liste des abonnés a assez forte pour assurer les frais de l'impression. Chaque volume coûtera 5s. broché, ou 6s. 6d. cartonné, payable lors de la livraison.

AVIS.

UN Professeur français, récemment arrivé des Etats-Unis, et muni de bonnes recommandations, désire donner des leçons à domicile dans cette ville ou chez lui, il peut enseigner les deux langues française et anglaise grammaticalement. Il accepterait aussi une Ecole-Modèle à la campagne. S'adresser aux bureaux de ce journal près de l'Evêché ou à M. J. H. John, notaire, rue Ste. Thérèse. Montréal, le 26 novembre 1847.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE
J. B. ROLLAND,
24, RUE ST. VINCENT,
MONTREAL.

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres et fourniture d'école, ainsi qu'un assortiment de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant que d'acheter ailleurs.

J. Bte. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

BANQUE D'EPARGNES

DE LA
CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON:

Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal.

Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président,
A. Laroque, V. Président,
John E. Mills,
Jacob DeWitt,
Joseph Bourret,
P. Beaubien,
J. T. Drummond,
H. Judah,

Francis Hincks,
H. Mulholland,
L. H. Holton,
John Tilly,
Damase Masson,
Joseph Grenier,
Nelson Davis.

AVIS est par les présentes donné que cette Institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts.—Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Bureau doivent être envoyées aux Jéudis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS,
Secrétaire et Trésorier.

ECOLE FRANCAISE ET ANGLAISE.

M. G. BATCHELOR, annonce aux parents qu'il va ouvrir, si un nombre suffisant d'élèves se présente, une ECOLE DU JOUR, Lundi prochain, le 29 du courant, à la place de M. Rochon, chez M. St. Germain, rue St. Paul. Ayant déjà enseigné, M. G. Batchelor se présente sans crainte devant les parents et prie ceux qui désireraient envoyer leurs enfants à son école, de laisser leurs noms chez M. St. Germain ou chez M. Rolland, libraire, où l'on trouvera tous les renseignements désirés.

M. G. B. donnera des leçons à domicile.

Montréal, 23 novembre 1847.

L'Avenir,

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTERETS DE LA
JEUNESSE.

Paraît tous les samedis sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens.

Le abonnement est de 10c. par année payable d'avance.

On s'abonne à Montréal au bureau du journal No. 24 rue St. Vincent, à Québec chez M. S. Drapeau, agent, et aux Trois-Rivières chez M. P. Nourie, agent.

16 novembre 1847.

College joliette.

CE BEL ETABLISSEMENT, fondé à l'industrie par la libéralité de l'Honorable B. JOLETTE, est maintenant placé sous la direction des Clercs de St. Viateur. Le plan des études se divise en cinq années, disposé ainsi qu'il suit:

- 1^{RE} ANNÉE.
- Eléments de la Grammaire Française et de la Grammaire Anglaise.
 - Arithmétique.
 - Histoire Sainte et Cours religieux.
 - Histoire ancienne (en anglais).
- 2^{ME} ANNÉE.
- Syntaxe des deux langues.
 - Histoire du Canada.
 - Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de Géométrie et dessin linéaire.
 - Géographie.
 - Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.
 - Style épistolaire et composition dans les deux langues.
 - Histoire Romaine (en anglais).
 - Tenue des livres.
- 3^{ME} ANNÉE.
- Les principes de la Littérature. (Belles-Lettres)
 - Algèbre et Géométrie.
 - Rhétorique.
 - Etude de la Constitution du pays.
 - Histoire de France par la méthode analytique.
 - Histoire d'Angleterre (en anglais) avec notes.
 - Composition et discours en Anglais et en Français.
- 4^{ME} ANNÉE.
- Physique, Chimie appliquée aux arts, etc.
 - Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.
 - Astronomie.
 - Compositions Anglaises et Françaises.
- 5^{ME} ANNÉE.
- Logique, Métaphysique, Morale.
 - Architecture et économie politique.
 - Compositions et discours dans les deux langues.

Les Elèves qui, ayant suivi ce cours, désireraient étudier le latin, trouveront, dans le même établissement, des professeurs qui en donneront des leçons à la suite du présent Cours. La musique et le dessin seront enseignés régulièrement chaque année, à tous ceux qui, ayant une disposition naturelle pour ces arts d'agrément, voudront les apprendre. Il sera laissé à l'usage des élèves une Bibliothèque choisie sous tous les rapports; et un compte exact sera donné du profit qu'on aura fait de la lecture des livres qui leur seront donnés, aux meilleurs narrateurs.

Des examens publics auront lieu à différentes époques de l'année, et une distribution solennelle des prix précédera les vacances. Enseignement et logement 23, payables d'avance.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'Etablissement.

REV. ANT. THIBAUDIER, Directeur.
REV. F. J. LAHAYE, Sous-Directeur.
M. E. CHAMPAGNEUR, M. N.
M. A. FAYARD,
M. L. CHRETIEN, } Catéchist. prof.
M. W. SHEPHERD, Cat. Mineur.

20 sept. 1847.

ORNEMENTS D'EGLISE.

VIS-A-VIS LE SEMINAIRE DE MONTREAL,
CHEZ MM. CHAPELEAU & LAMOTHE

AGENTS DE J. C. ROBILARD DE NEW-YORK.

EN annonçant à MM. les Curés qu'il a transporté son fonds d'Ornements d'Eglise à l'adresse ci-dessus, le Soussigné vient aussi offrir ses remerciements bien respectueux aux Dames de l'Hôpital-Général, pour le succès si heureux qu'elles ont bien voulu mériter aux articles qui ont été en dépôt jusqu'à ce jour à leur Etablissement.

Au bon-vouloir et à l'encouragement de MM. les Curés du Canada le Soussigné s'engage dès aujourd'hui à répondre en leur offrant à dater de ce jour

LE PLUS BEL ASSORTIMENT DE MONTREAL.

L'Acheteur rencontrera toute la loyauté qui lui est due dans les prix de ces objets, où les progrès de la Dorure et de l'Argenture, surtout en ORNEMENTS mettent en défi les plus habiles ouvriers.

Chaque article sera GARANTI et à couvert de toute fausse représentation de qualité.

Enfin, la marchandise sera TOUJOURS FRAICHE et

TOUJOURS A BON MARCHÉ.

L'Assortiment d'aujourd'hui consiste en une grande variété de CHASUBLES TOUT FAITES.

—AUSI—

CROIX DE CHASUBLES

EN DRAP D'OR avec brochures à RELIEFS en or, argent et couleurs.
" DAMAS Blanc, Cramoisi, etc. etc. brochés tout en or.
" (couleurs assorties) " en or et couleurs.

GARNITURES DE CHAPES ET BANDES DE DALMATIQUES
EN drap d'or (imitation) à dessins très-riches et saillants.
" Damas brochés en or et couleurs.
" (assortis de couleurs) brochures riches, ordinaires et de bas prix.

GARNITURES COMPLETES.

N. B. Les Croix, les Garnitures de Chapes et les Bandes de Dalmatiques ci-dessus sont toutes appareillées de dessins et offrent par là même une variété de garnitures complètes dont chacune est peu dispendieuse.

ETOILES ET VOILES DE BENEDICTION.

LES Etoiles sont assorties de couleurs, plusieurs à brochures riches. LES Voiles portent tous de riches emblèmes au centre et aux extrémités.

ETOFFES A ORNEMENTS.

Draps d'or à brochures très-riches en or, argent et couleurs (dessins nouveaux.)
Moire d'or à reflets riches et brillants.
Damas brochés, tout en or, et aussi en couleurs.
Les prix de tous ces objets sont extrêmement réduits, dans le but d'offrir aux MM. du Clergé tous les avantages du bon marché et de la bonne qualité et avec leur bienveillant concours et une vente rapide, de suivre de très-près et toujours à bas prix toute la nouveauté (en ce genre) des fabriques de Paris et de Lyon.

ARGENTERIE D'EGLISE.

LE Soussigné attend très-prochainement un assortiment complet d'Ostensoirs
Ciboires
Encensoirs
Burettes etc.

N. B. Le Soussigné ne fait pas colporter d'Ornements d'Eglise dans les campagnes.

MM. les Curés qui désireraient faire venir des objets d'importation exotiques (et pour leur propre compte), jouiront de tous les avantages possibles dans les prix de chaque article.

On voudra bien faire suivre ces ordres de toutes les explications nécessaires à éviter la moindre erreur, et les adresser à

J. C. ROBILARD, No. 84, Cedar St.
New-York.

PORTRAIT DE FEU M. H. HUDON.

D'APRES UN DESSEIN D'UNE RESSEMBLANCE PARFAITE EXÉCUTÉ A ROME, D'APRES NATURE.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir une gravure magnifique en FAC SIMILE du dessin ci-dessus.

L'acquisition du Portrait de ce pieux Prêtre et de ce bon citoyen qui vient de perdre le pays, sera pour la plupart de nos compatriotes un doux souvenir de dévouement, de religion et de patriotisme.

Prix de chaque copie 2s.

CHAPELEAU & LAMOTHE,
Vis-à-vis le Séminaire.

MANUEL

DE TEMPERANCE,

PAR LE R. P. CHINIQUEY,
RELIÉ A L'USAGE DES ECOLES.

Se vend chez MM. FABRE & CIE.
" " MM. CHAPELEAU & LAMOTHE.
" " A L'ÉVÊCHE.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, ARCHITECTE, au vieux Château St. Louis,
Haute-Ville, Québec.

CONDITIONS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

LES MÉLANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

LES MÉLANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux *Mélanges*, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent être adressés, francs de ports, à l'Éditeur des *Mélanges Religieux* à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion,	20	2	6
Chaque insertion subséquente,	0	0	7
Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion,	0	3	4
Chaque insertion subséquente,	0	0	10
Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne,	0	0	4
Chaque insertion subséquente, par ligne,	0	0	1

Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MÉLANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE, & CIE., Libraires
Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P.
Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. Vic.
St. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Direct.

Bureau des *Mélanges Religieux*, troisième étage de la Maison d'Ecole près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOS. RIVET & JOS. CHAPELEAU,
PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.